

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 02 juin 2023

**DÉLIBÉRATION – CA-2023-ELE-UPEC-74**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

16 JUN 2023  
16 JUN 2023  
16 JUN 2023

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

## PORTANT ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023, et notamment son article 24 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la lettre de mission intitulée « vice-présidence du Conseil d'administration » annexée à la présente délibération ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article 24 des statuts visés, le Conseil d'administration de l'Université élit son vice-président du Conseil d'administration. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents affectés à l'établissement. Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration.

**Considérant que** les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 02 juin 2023 à élire sur proposition de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé, Président de l'Université, Monsieur Simon GILBERT aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration.

**Considérant, au premier tour du scrutin, le**

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	31
Nombre de vote pour	22
Nombre de vote contre	3
Nombre d'abstention	6

**Le candidat a reçu :**

Monsieur Simon GILBERT

22 pour, 3 contre et 6 abstentions

*Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 02 juin 2023*

**ARTICLE 1 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 02 juin 2023 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élu **Monsieur Simon GILBERT**, en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration, à compter du 02 juin 2023.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 02 juin 2023

**Le Président de l'Université**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**

**Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

## LETTRE DE MISSION

### VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 DOMAINE : INSTITUTIONNEL

 MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du conseil d'administration. En lien avec l'équipe présidentielle, elle élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique des dossiers qui y sont présentés. Dans ce cadre, avec l'appui de la Direction des affaires juridiques et générales, elle veille au respect des cadres légaux et réglementaires.

En lien avec le Président et le cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée des relations avec les élus du conseil d'administration, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures.

En lien avec le Président et le cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée d'identifier, au plan stratégique, en lien avec les vice-présidences concernées, les partenariats institutionnels de l'UPEC susceptibles d'être renforcés et/ou mieux structurés, ou créés, dans le cadre du projet d'établissement, ainsi que de contribuer au plan politique à l'impulsion et au suivi des projets et actions y afférant, en lien avec les vice-présidences susceptibles d'être impliquées.

En lien étroit avec l'équipe présidentielle et, en son sein, spécifiquement la présidence du Conseil académique restreint, ainsi que, à titre principal, la Direction générale des services ainsi que la Direction des ressources humaines, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la définition ainsi que de la promotion de la politique d'emploi de l'université. A ce titre, elle contribue à définir les orientations stratégiques de l'université en matière de ressources humaines

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du comité social d'administration. Elle élabore avec l'équipe présidentielle, et en lien avec les directions concernées, l'ordre du jour y afférant et veille à la préparation et au suivi des dossiers qui y sont présentés. Elle participe activement, en lien avec le Président et le cabinet de la présidence, au dialogue social mené au sein de l'établissement.

Avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration contribue à faire le lien avec les directeurs de composantes et assiste le Président dans la préparation et le suivi du comité de direction.

Dans le cadre de ses missions et avec l'appui du cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration rencontre de manière régulière les organisations représentatives des personnels et des usagers de l'établissement et est chargée, dans son périmètre de compétence, du suivi des demandes et requêtes adressées au Président par les personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

La vice-présidence du conseil d'administration contribue également à l'instruction et au suivi des dossiers stratégiques de nature institutionnelle concernant l'UPEC et la ComUE, notamment.

Enfin, la vice-présidence du conseil d'administration assure un rôle de représentation de l'établissement en cas d'empêchement du Président.

#### ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle, de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle participe à la définition et la mise en œuvre de l'ensemble des projets transverses de l'établissement. Elle assure le suivi des projets et relations institutionnels de l'UPEC avec ses partenaires.

Plus particulièrement, par une gestion prévisionnelle des emplois, la vice-présidence du conseil d'administration veille à la trajectoire de la masse salariale. A ce titre, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions concernant la politique de ressources humaines de l'établissement, en particulier sur la consolidation de l'emploi ainsi que l'évolution de la politique indemnitaire.

En lien étroit avec la vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions en matière de conditions de travail et de santé des personnels et des usagers ; elle accompagne notamment les dossiers relatifs à l'aide sociale, le handicap, la parité ainsi que la lutte contre les discriminations.

Pour mettre en œuvre ces missions, la vice-présidence du conseil d'administration, avec le concours de l'équipe présidentielle et la Direction générale des services, met en place des groupes de travail susceptibles, selon les dossiers, de comprendre des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques ainsi que des étudiants.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence du conseil d'administration s'appuie à titre principal sur la Direction des ressources humaines, ainsi que la Direction des affaires juridiques et générales.